

## Avant-propos

Le succès de la lutte contre les formes actuelles de criminalité, telles que le crime organisé, la cybercriminalité, le terrorisme ou la traite des êtres humains, en Europe et dans le monde, dépend principalement du développement d'outils adéquats, et en particulier d'une coopération internationale en matière pénale des plus efficaces.

Puisque une frontière nationale marque traditionnellement le point où les pouvoirs d'un système judiciaire national s'arrêtent et où ceux d'un autre commencent, il est difficile, voire impossible, pour un juge ou un policier d'appréhender un individu au-delà d'une frontière. Il en résulte qu'il est possible pour une personne de commettre un crime et d'éviter les poursuites en quittant le pays. Aussi, la coopération interétatique est-elle essentielle pour garantir la sécurité de nos citoyens en assurant une poursuite judiciaire effective à l'encontre de criminels présumés par delà les frontières nationales.

Les événements de ces dernières années ont démontré le besoin de mettre en place des modes de coopération fiables et efficaces. Le besoin d'une réponse internationale à la criminalité internationale implique que la coopération soit fondée sur une base légale claire et moderne, et ce afin de faire face aux situations difficiles et complexes, tout en évitant la survenance de conflits entre les Etats concernés. Conformément à la vocation du Conseil de l'Europe, une telle réponse internationale doit également pleinement respecter les droits de l'homme et les principes de l'Etat de droit.

Depuis plus de cinquante ans, quelques trente conventions en matière pénale ont été négociées au Conseil de l'Europe. Elles forment la base juridique pour la coopération pénale en Europe et parfois au-delà. Ces conventions couvrent des mécanismes de coopération tels que l'extradition, l'entraide judiciaire en matière pénale ou le transfèrement des personnes condamnées, mais elles concernent aussi des formes spécifiques de criminalité qui tendent, plus que d'autres, à avoir une dimension transfrontière telles que la cybercriminalité, le blanchiment des capitaux, le terrorisme, la traite des êtres humains et la corruption.

Ce recueil rassemble en un seul volume les principales conventions du Conseil de l'Europe élaborées pour assurer une coopération efficace dans la lutte contre différentes formes de criminalité.

Je considère que cette publication est très opportune et je suis confiant qu'elle contribuera aux efforts présents du Conseil de l'Europe d'améliorer

l'efficacité de la coopération internationale en matière pénale. Cela est crucial pour réaliser l'objectif de renforcer la sécurité des citoyens européens, adopté lors du 3<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement en mai 2005.

Guy De VEL

Directeur général des affaires Juridiques  
Strasbourg, août 2006